

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Au-delà de la prise de conscience de la nécessaire défense et promotion de la biodiversité, c'est bien sur l'écart entre le discours et les actes, qu'il convient d'agir.

En ce sens, dans la perspective de la prochaine conférence environnementale ainsi que du projet de loi-cadre, la CFE-CGC salue l'initiative du CESE pour cet avis de suite. Par ses recommandations, il donne une nouvelle occasion à la société civile d'interpeller les décideurs sur cet enjeu primordial.

En tout premier lieu, les enseignements aux enjeux de la biodiversité doivent s'appuyer sur la formation, tant initiale que continue. La CFE-CGC soutient la recommandation faite aux pouvoirs publics d'une stratégie globale et multidisciplinaire.

Améliorer la gouvernance nationale et territoriale constitue assurément un des axes forts de la transparence et donc de la visibilité pour le citoyen des décisions et actions relatives à la biodiversité. La CFE-CGC approuve globalement les recommandations de l'avis. Néanmoins, face au risque de multiplication des structures et organismes, elle appelle, pour plus d'efficacité, à une simplification et à une intégration volontariste de celles-ci.

La CFE-CGC appuie la recommandation d'une nécessaire articulation État-région. Ces dernières doivent impérativement se doter d'une stratégie en la matière. L'échelon territorial est clef pour une mise en œuvre cohérente de la SNB. Il l'est d'autant plus pour les territoires ultramarins compte tenu de leurs richesses et de leurs spécificités.

Nous insistons sur le rôle de l'Observatoire national de la biodiversité, pour être force de propositions et ainsi orienter la stratégie nationale. Mesurer les progrès réalisés passe par des indicateurs appropriés et lisibles.

Sur l'aspect social, la CFE-CGC réitère quatre points qui lui semblent essentiels :

- l'élargissement des prérogatives du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail aux questions environnementales dont la biodiversité. La CFE-CGC, lors du Grenelle de l'environnement, a défendu la création d'une commission développement durable au sein du comité d'entreprise ;
- l'intégration de la biodiversité dans le rapport social et environnemental que doivent réaliser les entreprises dans le cadre de l'article 225-102-1 du code de commerce ;
- la professionnalisation et la visibilité des métiers d'aujourd'hui et de demain liées à la biodiversité. Leur valorisation (convention collective, salaires, protection sociale) tant au niveau des opérateurs de l'État que des associations de protection de l'environnement doivent aller de pair ;
- l'adoption de la responsabilité sociétale de l'entreprise comme modèle de gouvernance permettant une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leur modèle économique.

En conclusion, faire de la France un pays d'excellence environnementale, exemplaire en matière de biodiversité, vouloir reconquérir celle-ci alors qu'elle continue à se dégrader constitue un objectif très ambitieux.

L'État doit donc tenir ses engagements, tant à l'international au travers de l'IPBES qu'au plan national en mettant en adéquation le discours, les politiques publiques et les moyens qui conditionnent les actes.

Comme pour la transition énergétique, agir pour la biodiversité s'inscrit dans le temps long et nécessite de la constance dans les efforts. Par cet avis qu'elle a voté, la CFE-CGC prend le pari d'une plus grande mobilisation des acteurs ainsi qu'une amplification des actes en faveur de la biodiversité.